

## MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal  
tenue le 12 avril 2021, à 20h00, en visioconférence

Sont présents Ms, Gérard Grenier, maire, Gérald Ruel, Patrick Bacon et Alain Fradette, conseillers et Mmes Jocelyne Bérubé, Chantale Gagné et Valérie Simard, conseillères.

Les membres présents forment quorum.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 20h00 par M. Gérard Grenier, maire de Lac-au-Saumon. Mme Karine Dostie, directrice générale/secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

### **SÉANCE TENUE À HUIS CLOS ET EN VISIOCONFÉRENCE**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours :

CONSIDÉRANT le décret numéro 525-2021 du 7 avril 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 16 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux que la séance du conseil doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations.

EN CONSÉQUENCE, le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en visioconférence.

**ADOPTÉ**

### **2021-04-052 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour en laissant l'article divers ouvert.

**ADOPTÉ**

### **RAPPORTS FINANCIERS 2020**

Tel que prescrit à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, Mme Karine Dostie, directrice générale/secrétaire-trésorière dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe, présenté par monsieur Christian Gendron, c.a. de la firme comptable Mallette.

### **2021-04-053 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 MARS 2021**

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021, tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

### **2021-04-054 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par Mme Chantal Gagné et unanimement résolu d'accepter les listes et d'autoriser le paiement des comptes selon le bordereau suivant :

<u>1. Comptes payés :</u>	
Journal des achats au 31 mars 2021	60 665,64 \$
Rapport mensuel des salaires	18 414,05 \$
Total des comptes payés :	79 079,69 \$
<u>2. Comptes à payer :</u>	
Analyse des comptes à payer au 31 mars 2021	133 251,64 \$
factures ajoutées au bordereau	- \$
Total des comptes à payer :	133 251,64 \$
3. Le total des comptes est de :	212 331,33 \$

Chacun des membres du conseil a reçu une copie détaillée de la liste des comptes.

### ADOPTÉ

#### 2021-04-055 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 206-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 48-2002

- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon est régie par le Code municipal et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);
- CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 48-2002 de la Municipalité de Lac-au-Saumon a été adopté le 3 juin 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);
- CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire permettre l'implantation d'une serre à des fins d'éducation ou communautaires dans la zone 35 P où cet usage n'est actuellement pas autorisé;
- CONSIDÉRANT que, conformément au décret 2020-033 du 7 mai dernier, le conseil municipal a invité la population à transmettre par écrit ses commentaires sur le premier projet de règlement en remplacement de la consultation normalement prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);
- CONSIDÉRANT que le conseil doit soumettre un second projet de règlement à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et unanimement résolu d'approuver ce qui suit :

- 1° d'adopter le second projet de règlement numéro 206-2021 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de soumettre le second projet de règlement numéro 206-2021 à l'approbation des personnes habiles à voter concernées par ce règlement.

ADOPTÉE À LAC-AU-SAUMON, CE 12 AVRIL 2021

\_\_\_\_\_  
Gérard Grenier, maire

\_\_\_\_\_  
Karine Dostie, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

#### **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 206-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 48-2002**

##### **ARTICLE 1 GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**

Le tableau 5.1 du règlement de zonage numéro 48-2002 est modifié par :

- 1° L'insertion, après « 15 » dans la case située à l'intersection de la colonne de la zone 35 et de la ligne *USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS* du nombre « -16 »;

2° l'insertion, après la note 15 dans la dernière case en bas du deuxième feuillet, de la suivante :

« **Note 16** : Serre à des fins d'éducation ou communautaires ».

## **ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À LAC-AU-SAUMON, CE 12 AVRIL 2021

\_\_\_\_\_  
Gérard Grenier, maire

\_\_\_\_\_  
Karine Dostie, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

### **ADOPTÉ**

#### **2021-04-056 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 207-2021 RELATIF À L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DES COMPTEURS D'EAU**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par M. Patrick Bacon, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 207-2021 relatif à l'installation et l'entretien des compteurs d'eau.

#### **2021-04-057 DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT 207-2021 RELATIF À L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DES COMPTEURS D'EAU**

M. Patrick Bacon, conseiller/conseillère, dépose le projet de règlement 207-2021 relatif à l'installation et l'entretien des compteurs d'eau.

#### **2021-04-058 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – REMPLACEMENT PONCEAU DU NOVICIAT**

ATTENDU que la municipalité de Lac-au-Saumon a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU que choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux; l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré); le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU que le chargé de projet de la municipalité, Mme Karine Dostie, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Lac-au-Saumon autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

### **ADOPTÉ**

**2021-04-059      2<sup>E</sup> PHASE DE CARACTÉRISATION DE LA SOURCE D'EAU ACTUELLE (LAC ANGUS) - ACCEPTATION OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME ASISTO INC.**

CONSIDÉRANT QUE La municipalité a mandaté la firme *Asisto Inc* afin de procéder à une première caractérisation de la source d'eau actuelle du Lac Angus (réf. Résolution no 2020-06-98) pour un total de 17 semaines conformément au *Guide de conception des installations de production d'eau potable*;

CONSIDÉRANT QUE la présente offre de services consiste à réaliser la 2<sup>e</sup> phase de caractérisation de la source d'eau au printemps 2021 pour un total de 90 jours conformément au *Guide de conception des installations de production d'eau potable*;

CONSIDÉRANT QUE la proposition no 0401136-no2 offre un service d'accompagnement en 5 points détaillés comme suit :

1. Élaboration d'un protocole détaillé selon les exigences du G1;
2. Coordination à distance du technicien responsable de l'échantillonnage (employé de la municipalité);
3. Compilation et saisie des résultats d'analyses;
4. Rédaction d'un rapport de synthèse avec recommandations sur filière de traitement;
5. Envoi pour approbation du MELCC pour les étapes subséquentes.

CONSIDÉRANT QU' une nouvelle proposition pour l'étude préliminaire et valider le type de traitement en respect à l'article 5 du règlement sur la qualité de l'eau potable suivra la proposition no 0401136-no2;

ATTENDU QUE Les honoraires établis pour la réalisation des services susmentionnés seront sur une base forfaitaire de 6 800,00 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu d'accepter l'offre de services d'accompagnement no 0401136-no2 de la firme *Assisto Inc.* pour la phase 2 de la caractérisation de l'eau de la source d'eau actuelle (Lac-Angus) au montant de 6 800 \$ plus les taxes applicables et d'autoriser Mme Karine Dostie, directrice générale à signer ladite proposition.

**ADOPTÉ**

**2021-04-060      OFFRE DE SERVICES – MRC DE LA MATAPÉDIA – MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME ET DU RÈGLEMENT DE ZONAGE - RUE FERLATTE**

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu d'accepter l'offre de services de la MRC de La Matapédia 2021-08 pour la modification du plan d'urbanisme et le règlement de zonage de la rue Ferlatte pour la somme de 1 728,24 \$.

**ADOPTÉ**

**2021-04-061      MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA – RUE DU ROSAIRE**

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu de mandater le Services de génie de la MRC de La Matapédia pour effectuer l'arpentage, l'inspection et l'estimation des coûts pour le projet de réfection de la rue du Rosaire pour un éventuel dépôt de projet au PIRSMM.

**ADOPTÉ**

**2021-04-062      MANDAT À LA MRC DE LA MATAPÉDIA – LOCALISATION ET INSPECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - RUE DU ROSAIRE**

Il est proposé par M. Alain Fradette et unanimement résolu de mandater le Services de génie de la MRC de La Matapédia afin d'effectuer la localisation et procéder à l'inspection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue du Rosaire.

**ADOPTÉ**

**2021-04-063 MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA – RÉFECTION DU RANG DES PIONNIERS**

Il est proposé par M. Alain Fradette et unanimement résolu de mandater la MRC de La Matapédia pour l'arpentage, l'inspection et l'estimation des coûts pour le projet de réfection du rang des Pionniers sur une distance de 900m à partir du rang Didier pour un éventuel dépôt au PIRSMM.

**ADOPTÉ**

**2021-04-064 MANDAT À LA MRC DE LA MATAPÉDIA - BILAN ANNUEL DE L'EAU – 2020**

Il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu de mandater la MRC de La Matapédia pour réaliser les rapports du bilan de l'eau exigé par le ministère des Affaires municipales pour l'année 2020.

**ADOPTÉ**

**2021-04-065 SCCELLEMENT DE FISSURES**

Considérant Que la municipalité de Lac-au-Saumon désire faire réaliser des travaux de scellement de fissures;  
Considérant Qu'un appel d'offres sur invitation regroupé a été effectué sur le SEAO et que deux soumissionnaires ont déposé une soumission conforme ;

1-	Fissures Gaspésie Inc.	12 256,34 \$
2-	Environnement Routier NRJ inc.	40 997,45 \$

En conséquence, il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux scellement de fissures rue à l'entreprise Fissures Gaspésie inc. au montant de 2 299.50 \$ avec taxes pour la portion de Lac-au-Saumon.

**ADOPTÉ**

**2021-04-066 LIGNAGE DE RUE**

Considérant Que la municipalité de Lac-au-Saumon désire faire réaliser des travaux de lignage de rue;  
Considérant Qu'un appel d'offres sur invitation regroupé a été effectué sur le SEAO et que deux soumissionnaires ont déposé une soumission conforme ;

3-	Permaligne	23 517.81 \$
4-	Multi-Ligne de L'Est	24 994.77 \$

En conséquence, il est proposé par Mme Chantal Gagné et unanimement résolu d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de lignage de rue à l'entreprise Permaligne au montant de 1 868.29 \$ avec taxes pour la portion de Lac-au-Saumon.

**ADOPTÉ**

**2021-04-067 DEMANDE À LA TOPONYMIE DU QUÉBEC – MODIFICATION DU NOM DU PARC PLEIN SOLEIL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souligne le 125<sup>e</sup> des premiers arrivants acadiens sur son territoire sous le projet : « *Il y a 125 ans, j'arrivions des îles* » ;  
CONSIDÉRANT QUE le parc Plein soleil a été ciblé comme lieu de commémoration pour ce projet;  
CONSIDÉRANT QUE différentes activités seront proposées au cours de l'année et particulièrement cet été en conformité avec les directives actuelles du gouvernement du Québec en ce qui a trait à la pandémie qui sévit depuis 2020;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et unanimement résolu de présenter une demande à la Commission de toponymie du Québec afin de procéder à la nouvelle dénomination du parc Plein soleil situé sur le lot no 3 414 718 pour : *Place de l'Acadie*.

**ADOPTÉ**

**2021-04-068      EMBAUCHE – COORDONNATEUR EN LOISIR**

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu d'engager Monsieur Charles-Éric Poirier à titre de coordonnateur en loisir à partir du 1<sup>er</sup> juin 2021. Il s'agit d'un poste cadre qui sera régi par un contrat de travail. Cette ressource sera partagée entre la municipalité de Lac-au-Saumon et la municipalité de Saint-Léon-le-Grand.

**ADOPTÉ**

**2021-04-069      DIRECTRICE GÉNÉRALE-SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE – PERMANENCE**

Attendu que La directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe a terminé avec succès sa période de probation, il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu que Madame Nathalie Le Bescond soit confirmée à son poste comme employée régulière.

**ADOPTÉ**

**2021-04-070      DEMANDE DE PIIA – LOT 3 413 509**

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu d'accepter la demande de *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) du lot 3 413 509 afin de permettre au propriétaire de refaire la toiture de sa résidence en tôle émaillée de couleur brune en concordance avec la toiture du garage et de modifier la pente du toit de la résidence en continue. Le tout tel que recommandé par le CCU.

**ADOPTÉ**

**2021-04-071      DEMANDE DE PIIA – LOT 3 413 917**

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu d'accepter la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du lot 3 413 917 afin de permettre au propriétaire de déplacer le bâtiment agricole pour répondre aux normes d'implantation et de nettoyer le terrain. Le tout tel que recommandé par le CCU.

**ADOPTÉ**

**2021-04-072      DEMANDE DE PIIA – LOT 3 413 510**

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu d'accepter la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du lot 3 413 510 afin de permettre au propriétaire de procéder à l'agrandissement de son entrepôt agricole existant vers l'avant de 30' x 40'. Le revêtement sera le même que celui existant soit en tôle galvanisée. Le tout tel que recommandé par le CCU.

**ADOPTÉ**

**2021-04-073      DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 3 413 351**

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu d'accepter la demande de dérogation mineure du lot 3 413 351 afin de permettre :

- L'installation d'une enseigne autonome excédant le 2,50 m<sup>2</sup> pour chaque 30,00 m de largeur de terrain jusqu'à un maximum de 7,00m<sup>2</sup> ;
- Que le terrain n'ait pas la largeur mesurée à la marge de recul avant de 50,00m puisqu'il est semi-enclavé, la portion de la ligne avant située directement sur la ligne de la rue ne sera pas moindre que 4,00 m;
- L'autorisation de ladite demande puisqu'elle ne porte pas atteinte à la jouissance du voisinage et respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Le tout et en partie tel que recommandé par le CCU.

## ADOPTÉ

### **2021-04-074 VÉLOROUTE DESJARDINS – TRAVAUX D’ENTRETIEN ANNUEL**

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et unanimement résolu d’autoriser la Véloroute Desjardins de La Matapédia à procéder à l’entretien annuel de la Véloroute Desjardins sur la route du rang Didier et la route du rang A comme suit :

- 1- D’autoriser les employés de la Véloroute Desjardins à effectuer la pose, le déplacement, le redressement, le remplacement et le nettoyage de panneaux de signalisation à l’effigie de la Route verte ou autres panneaux relatifs au cyclisme le long de la route du rang Didier et de la route du rang A;
- 2- D’autoriser les employés de la Véloroute Desjardins à effectuer le nettoyage régulier des accotements de la route du rang Didier et de la route du rang A;
- 3- D’autoriser les employés de la Véloroute Desjardins ou ses sous-contractants à effectuer la réparation d’accotements asphaltés (incluant le scellement de fissures) et la stabilisation de fossés le long de la route du rang A;
- 4- D’autoriser les employés de la Véloroute Desjardins à réaliser le traçage de symboles de vélo à l’aide de peinture blanche afin d’indiquer la présence d’une voie cyclable le long de la route du rang A;
- 5- D’autoriser les employés de la Véloroute Desjardins ou ses sous-contractants à retracer les lignes blanches en bordure des accotements asphaltés le long de la route A;

## ADOPTÉ

### **BUDGET RÉVISÉ 2021 – OFFICE D’HABITATION DE LA MATAPÉDIA**

Point reporté

### **2021-04-075 DEMANDE DE COMMANDITE – KERMESSE ARC-EN-CIEL**

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu de commanditer la Kermesse Arc-en-ciel pour la somme de 600 \$ conditionnellement à la participation des jeunes de l’école de Lac-au-Saumon.

## ADOPTÉ

### **2021-04-076 18<sup>E</sup> CAMPAGNE DE FINANCEMENT ANNUELLE DE LA FONDATION DU CMEC**

Il est proposé par Mme Chantal Gagné et unanimement résolu de contribuer à la 18<sup>e</sup> campagne de financement de la Fondation du Centre Matapédien d’Études Collégiales (CMEC) pour la somme de 1000,00 \$.

## ADOPTÉ

### **DIVERS**

### **2021-04-077 MODIFICATION TEMPORAIRE DE L’INTERDICTION DE CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS RANG DIDIER, RANG DES ACADIENS, ROUTE DE L’ÉGLISE ET RANG DES PIONNIERS**

- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon procèdera à des travaux de réfection du rang des Pionniers;
- CONSIDÉRANT que les travaux se réaliseront au cours de l’année 2021;
- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon désire réduire le transport de véhicules lourds à l’intérieur du secteur urbain;
- CONSIDÉRANT que plusieurs interdictions de circuler empêchent les véhicules de se rendre sur les lieux du chantier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu :

1. Que la zone d’interdiction de circulation des véhicules lourds sur le rang Didier, de la limite d’Amqui jusqu’à l’est du rang des Pionniers soit retiré;

2. De retirer complètement l'interdiction de circuler sur la partie ouest du rang des Pionniers;
3. De modifier l'interdiction de circulation des véhicules lourds situé à l'est du rang Didier jusqu'au rang des Acadiens afin de lui donner accès;
4. De retirer complètement l'interdiction de circuler sur la partie ouest du rang des Acadiens;
5. De retirer complètement l'interdiction de circuler sur la route de l'Église entre le rang des Acadiens et le rang des Pionniers;
6. Que toutes ses modifications soient permises seulement pour la durée des travaux.

**ADOPTÉ**

**RAPPORT DES COMITÉS**

**2021-04-078      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé de lever la séance. Il est 21 h08.

**ADOPTÉ**

\_\_\_\_\_  
Gérard Grenier  
Maire

\_\_\_\_\_  
Karine Dostie, DMA  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

*<sup>1</sup>Je, Gérard Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*